



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 03 novembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Béatrice de FRANÇOIS à M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/06/08P

**CONTENTIEUX PRUD'HOMAL : AUTORISATION DE DEFENDRE
LES INTERETS DE LA REGIE - LICENCIEMENT**

Suite au licenciement pour faute grave prononcé le 10 septembre 2020 à l'encontre d'un opérateur de stationnement de la Régie, une procédure contentieuse devant le conseil des Prud'hommes a été initiée par ce dernier en vue de la contestation de la décision de rupture de son contrat de travail.

Par cette procédure, le requérant conteste les griefs retenus à son encontre ayant justifié son licenciement et demande que lui soient accordés des dommages et intérêts pour motif de licenciement sans cause réelle et sérieuse ainsi qu'une indemnité de licenciement conventionnelle, des dommages et intérêts pour motif de licenciement brutal et vexatoire, des dommages et intérêts pour motif d'exécution déloyale du contrat de travail ainsi qu'une condamnation au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La Régie conteste ces demandes en tous points qui ont été déposées un jour avant la date limite de contestation fixée à 1 an après notification de la mesure.

L'audience devant le bureau de conciliation et d'orientation est fixée au 07 janvier 2022.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général de la Régie à engager la défense des intérêts de METPARK devant le conseil des Prud'hommes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 16 novembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT